

PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DE ZONES HUMIDES BASSIN VERSANT AUDE ET BERRE

COMPTE-RENDU ATELIER DE CONCERTATION N°4 « Définition des objectifs et actions de gestion sur les zones humides prioritaires » Basse Vallée de l'Aude 07 JUILLET 2023

Organisation de la réunion

Date : 07 juillet 2023

Lieu : SMDA, 57 chemin de Saint Crescent -11100 NARBONNE

Nombre de participants : 8 participants

Intervenants par ordre de prise de parole :

Mme Isabelle PERRÉE, Chargée de mission « zones humides » – SMMAR EPTB Aude

M. Noël SANCHEZ, Hydro-écologue, expert en zones humides - Nymphalis

Animateurs par ordre de prise de parole :

Mme Lorraine AUFRAY - Animatrice ETHICS Group

Mme Axelle DE LIMA - Animatrice ETHICS Group

Les objectifs de l'atelier

- Présenter la stratégie du plan de gestion et les zones humides prioritaires
- Enrichir le plan de gestion par la connaissance du territoire et l'expertise des participants (enjeux, contraintes)
- Co-construire les actions à mettre en place



Déroulé et apports de la concertation par zone humide

Accueil et introduction

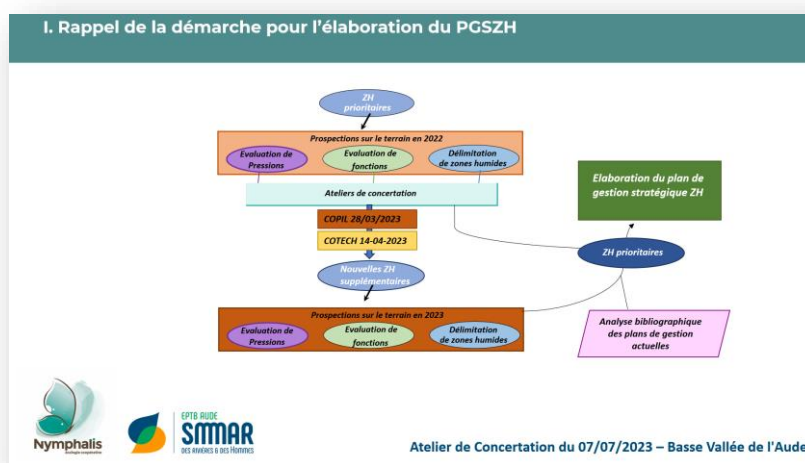
Mme Isabelle PERRÉE, Chargée de mission « zones humides » – SMMAR. Madame PEREE a ouvert cet atelier en présentant les objectifs de l’atelier du jour : **définir des objectifs et des actions de gestion sur les zones humides prioritaires**. Elle a invité les participants à poursuivre le partage de contributions via la plateforme de concertation [Colidée/ SMMAR_ZH](#) jusqu’à la fin de l’été.

Mme Lorraine AUFFRAY, Animatrice ETHICS Group, a ensuite présenté l’ordre du jour de cet atelier alternant présentations, temps d’échanges et temps participatifs :

- Temps 1 - Le plan de gestion : stratégie générale et déclinaison par secteurs
- Temps 2 - Inspiration : exemples d’action
- Temps 3 - Les actions à déployer pour préserver les zones humides prioritaires – Atelier
- Temps 4 - Restitution et conclusion

1. Le plan de gestion : stratégie générale et déclinaison par secteurs

Mme Isabelle PERRÉE, a introduit ce premier temps en rappelant la **démarche globale** dans lequel s’inscrit cet atelier.



Le plan de gestion se doit d’être un **document multi-partenarial** : le cadre de son élaboration a été présenté en COPIL en décembre 2021. Nymphalis, bureau d’étude en écologie, a ensuite débuté un **travail bibliographique** important, inventoriant et capitalisant de nombreuses données pour **actualiser et compiler la connaissance cartographique** sur les zones humides.

La caractérisation fonctionnelle de l’ensemble des zones humides du bassin versant a été réalisée par une méthode géomatique. **Trois grandes fonctions des zones humides ont été retenues** : hydrologique, écologique, biogéochimique. Selon ces résultats, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée et mise en concertation avec le comité technique (COTECH). En conséquence, la première version des zones humides prioritaires a été destinée à la première campagne de terrain en 2022.

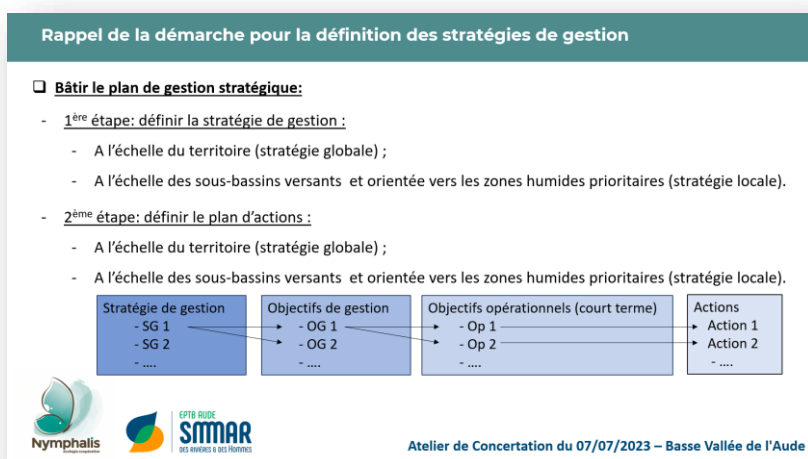
Les éléments recueillis par le bureau d'étude ont ensuite été portés à concertation. En fin d'année 2022, **une phase concertante** s'est ouverte sur 5 secteurs :

- Fresquel
- Aude Centre
- Orbieu-Jourres
- Haute Vallée de l'Aude
- Basse Vallée de l'Aude

La caractérisation des zones humides établie a été présentée aux acteurs des territoires qui ont pu l'enrichir par leur connaissance du terrain. Pour compléter ces échanges, une deuxième campagne de terrain a été réalisée en 2023 sur les entités proposées par le COTECH et les ateliers de concertation.

Une stratégie de gestion à l'échelle du territoire a pu émerger et a été présentée et validée en COPIL. Cette stratégie doit être **déclinée et adaptée à chaque zone humide**. L'atelier du jour va permettre d'imaginer les actions à mettre en place sur les zones humides prioritaires, identifiées lors de la dernière concertation.

M. Noël SANCHEZ, Hydro-écologue, expert en zones humides – Nymphalis a poursuivi par un **rappel de la démarche pour la définition des stratégies de gestion**.



La première étape a consisté à **établir des axes de stratégie de gestion communs aux 7 bassins versants**, c'est-à-dire une stratégie globale. Cette stratégie doit ensuite être **déclinée au niveau local**, sur chacune des zones humides prioritaires. La deuxième étape consiste à définir des **plans d'actions pour ces stratégies**, globale et locale. L'atelier du jour se situe à cette étape, la stratégie de gestion a été présentée et validée en COPIL, les participants sont donc invités à **réfléchir aux actions à mettre en place localement** : des actions adaptées à l'échelle du territoire mais aussi des actions **adaptées aux spécificités locales**. Cette structure en entonnoir est nécessaire pour une **cohérence entre stratégie, objectifs de gestion, objectifs opérationnels et actions concrètes**.

La stratégie de gestion à l'échelle du territoire a été définie autour de 5 grands axes :

- I. **Préservation de l'aptitude des zones humides à assurer des fonctions hydrologiques/hydrauliques, des fonctions physiques/biogéochimiques et des fonctions écologiques**, de façon optimale.

- II. Veille sur les menaces pesant sur les zones humides et amélioration de l'aptitude (Restauration) des zones humides à assurer des fonctions hydrologiques/hydrauliques, des fonctions physiques/biogéochimiques et des fonctions écologiques, pour réhabiliter des fonctionnalités dégradées.
- III. Connaissance et suivi des zones humides, en définissant des objectifs et des indicateurs actualisables.
- IV. Communication et sensibilisation, à destination du grand public et des élus.
- V. Accompagner les projets d'aménagement du territoire, en leur apportant les outils nécessaires pour la mise en place des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et les sensibilisant sur les rôles et atouts des zones humides.

M. Noël SANCHEZ, a ensuite présenté les zones humides retenues comme prioritaires sur le sous-bassin et les objectifs de gestion associés.

Présentation de la stratégie de gestion à l'échelle du sous-bassin de basses plaines

Stratégie locale à long terme	Objectifs de gestion
I. Préservation des fonctionnalités hydrologiques, biogéochimiques et écologiques des zones humides	<p>Préservation des capacités d'accueil pour les biocoenoses de prairies hygrophiles, rosélières, marais halophiles et doux ainsi que des dunes</p> <p>Reconquête par une maîtrise foncière et/ou protection réglementaire visant à sécuriser les zones humides et leur espace de bon fonctionnement (Ex. dunes)</p> <p>Maîtrise foncière visant à restaurer les différents biocoenoses dégradés</p> <p>Restauration de biocoenoses des prairies hygrophiles</p> <p>Restauration de rosélières et amélioration de leur potentiel d'accueil pour l'avifaune</p>
II. Réduction de menaces et restauration des fonctionnalités des zones humides	<p>Contrôle de la fréquentation: limitation d'accès au public (Ex: mise en défens de secteurs à enjeu, interdiction de véhicules sur la plage, etc...)</p> <p>Face au changement climatique, préservation et/ou amélioration du fonctionnement hydrologique des zones humides ainsi que de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif (amélioration des épisodes de crues, de la qualité de l'eau...)</p> <p>Nettoyage de déchets</p>
III. Connaissances et suivi de zones humides	<p>Mise en place d'indicateurs du suivi de la formation dunaire et des espèces associées</p> <p>Mise en place d'indicateurs du suivi de la végétation</p>
IV. Communication et sensibilisation	<p>Sensibilisation</p> <p>Développement de sentiers de sensibilisation avec une fréquentation soutenable pour les zones humides</p> <p>Développement des outils de communication</p>
V. Accompagnement de projets d'aménagement	<p>Création d'un pôle d'information et veille de zones humides/biodiversité ("Observatoire") pour accompagner les porteurs de projets</p> <p>Élaboration des outils d'information pour le public professionnel</p> <p>Veille technique des menaces sur les zones humides (projets d'aménagement, dégradation par vandalisme etc) - accompagnement dans l'application d'une stratégie Eviter/Réduire/Compenser (ERC)</p> <p>Intégration de l'inventaire zones humides et de la démarche de gestion dans les documents d'urbanisme</p>

Légende : en jaune : des objectifs de gestion spécifiques à Basse Vallée, en bleu : à l'ensemble du bassin versant (Basse Vallée et à l'échelle du territoire).

2. Inspiration : exemples d'action

Une vidéo d'inspiration sur la renaturation du marais de Chautagne a été projetée aux participants.



Pour visionner la vidéo : [La renaturation du marais de Chautagne - YouTube](#)

Temps d'échanges :

L'ensemble des questions soulevées en séance et les éléments de réponse sont retranscrits ci-dessous.

Question d'un participant : *Pourquoi ne pas avoir pris toute l'entité de l'Etang de Pissevaches ?*

Réponse de l'intervenant : Vue la grande surface de l'étang de Pissevaches, pour des questions de priorisation, une partie du site a été choisie afin d'identifier les principales fonctionnalités et menaces de la totalité de la zone humide. Il ne nous était pas possible d'étudier la totalité du périmètre. Les objectifs de gestion pourront être appliqués par la suite en prenant en compte un périmètre plus large.

Question d'un participant : *Est-ce que vous incluez le reste du périmètre si vous n'avez pas eu le temps d'y faire la visite terrain ?*

Réponse de l'intervenant : La zone peut quand même être considérée comme une zone humide, mais là ce sont les zones humides considérées comme prioritaires. Il faut les voir comme des « zones pilotes », les actions pourront ensuite être déployées sur d'autres zones si l'actualisation du plan de gestion l'estime nécessaire.

Question d'un participant : *Concernant les roselières de Port-la-Nouvelle et plus précisément la problématique d'évacuation du plan d'eau situé dans le secteur nord-ouest, c'est un problème de ruissellement qui s'y fait ?*

Réponse de l'intervenant : En fait, lors des aménagements réalisés au nord, ils y ont mis des buses mais en prenant en compte un écoulement normal ; quand il y a des événements pluvieux importants, ces buses sont insuffisantes et les parcelles présentent des problèmes d'inondation.

Intervention d'un participant : *il y a une volonté d'aller vers un SAGE Aude, d'ici quelques années, il y a un règlement fort qui existe au niveau juridique, il faudra être ambitieux et exigeant sur les règles à mettre sur les zones humides.*

Complément d'un autre participant : *Surtout qu'avant, les zones humides n'étaient pas prises en compte dans les PLU, mais maintenant, il a été demandé par l'état qu'elles soient prises en compte par les*

aménageurs. La cartographie du SAGE et son règlement strict permettent de préserver de manière assez forte les zones humides. C'est un sujet sur lequel on commence à parler de plus en plus, à prendre en compte, mais on est en retard.

Question d'un participant : Quelle portée peut-on espérer sur les décisions politiques ? Il faut qu'on arrive à terme à avoir un zonage très spécifique où soit notifié ce qui est permis/interdit et qu'il ne puisse pas y avoir de dérogation.

Intervention d'un participant : Il y aura toujours des projets où l'on ne pourra pas éviter l'intérêt général et où la compensation sera la seule solution, il y a des choses que l'on ne pourra pas bouger.

Intervention d'un participant : Il y a le risque de ne pas pouvoir venir restaurer, si on dit « on ne fait rien sur cette zone, on la laisse se restaurer toute seule ». Un règlement trop strict peut avoir un effet pervers.

Intervention d'un participant : Lorsqu'un aménageur ne respecte pas la réglementation, ce n'est pas toujours facile de faire venir quelqu'un pour le verbaliser... dans notre association on n'y croit plus vraiment. Et vous parlez de la communication/sensibilisation mais c'est compliqué, pour faire de la communication/sensibilisation vraiment effective, on s'aperçoit qu'il faut un sacré budget.

Question d'un participant : Quelle conséquence/bienfait de la restauration de cette zone humide (Roselières à Fleury) sur l'environnement immédiat ?

Réponse de l'intervenant : Elle va permettre entre autres une arrivée d'espèces attirées par la nouvelle biocénose qui pourraient exercer une influence tout autour.

Question d'un participant : Est-ce qu'il n'est pas possible de récupérer les petits arbres pour les planter ailleurs ?

Réponse de l'intervenant : Ça dépend. Il y a une mauvaise perception sur le fait de couper des arbres mais certaines espèces sont parfois mauvaises pour certaines zones humides. Sous certaines conditions spécifiques, en coupant les arbres non liés aux zones humides, on réduit l'évapotranspiration et, donc, nous augmentons la capacité de stockage de ces zones humides. De plus nous ouvrons le milieu et nous augmentons la biodiversité de la faune et de la flore.

3. Les actions à déployer pour préserver les zones humides prioritaires – Atelier



Pendant 1h00, les participants réunis en un groupe de travail ont été invités à proposer des actions à mettre en place, selon les 5 axes stratégiques, sur les 3 zones humides prioritaires de la Basse Vallée de l'Aude :

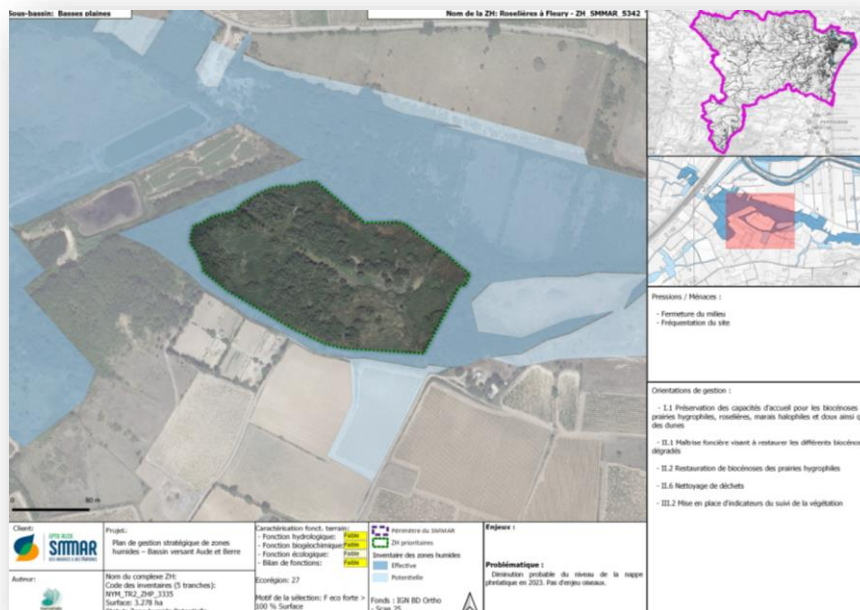
- BP-ZH_SMMAR_5342-Roselières à Fleury
- BP-ZH_SMMAR_4745-Les Roselières de Port-La-Nouvelle
- BP-ZH_SMMAR_4573-Etang de Pissevaches

Deux animatrices ETHICS étaient présentes pour recueillir les contributions en direct sur la plateforme Colidée.

27 contributions ont pu être recueillies en direct par les animatrices ETHICS Group. L'ensemble des contributions par zone humide est consultable ci-dessous ainsi que sur [Colidée/ SMMAR_ZH](#).

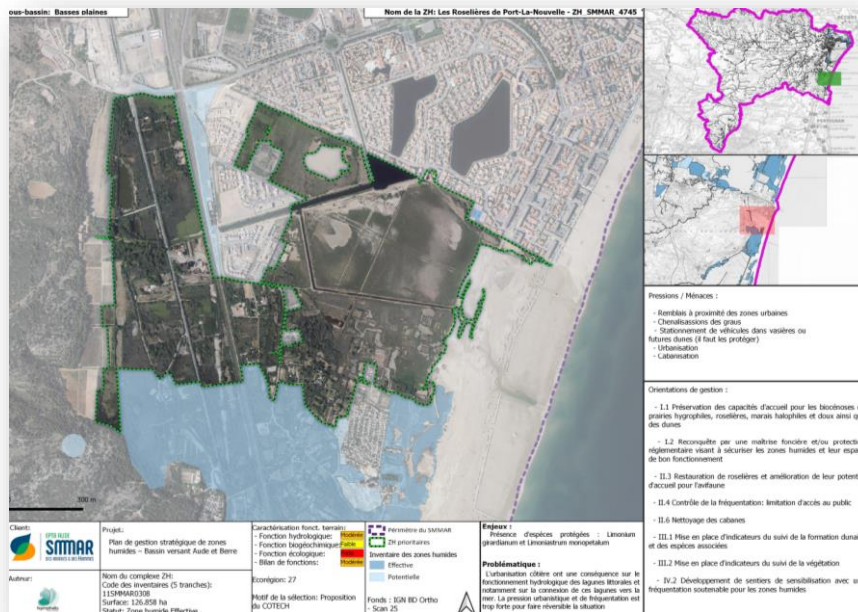
Question : Quelles actions déployer pour préserver les zones humides prioritaires ?

- 5342 -Roselières à Fleury



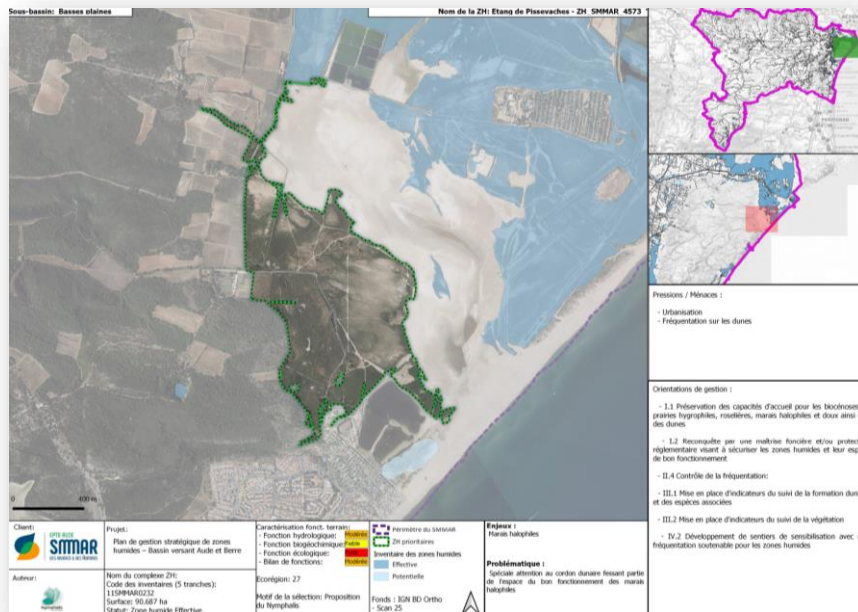
Observations et propositions d'actions sur cette zone humide
Classer la zone en réserve naturelle (si ouverture de la zone)
Liaison d'accompagnement entre les données et les porteurs de projet
Etablir une liste d'endroit ERC
Site parfait pour une mesure compensatoire -> passer par une maitrise foncière
Autre levier d'action pour délimiter cet espace : Site Natura 2000 : travail de sensibilisation sur cette zone là avec les moyens de Natura 2000, possible de fermer les accès avec Natura 2000
Fréquentation : pas une menace prioritaire (un peu de chasse/pêche), ZH pas fréquentée hiver. Pêche : limite plus en amont au barrage/passarelle, pas de réglementation donc pêche gratuite et sans permis, la présence de piétinement pourrait être due à ce contexte. Délimitation de la zone (de pêche) : doit se faire au niveau national
Maitrise foncière : achat/accord
Restauration : couper les arbres, restaurer avec espèces adaptées
Apporter des freins réglementaires - porteurs de projet d'aménagement sur les ZH

- 4745-Les Roselières de Port-La-Nouvelle



Observations et propositions d'actions sur cette zone humide
Bien prendre en compte le périmètre de bon fonctionnement d'une ZH (dans projet d'aménagement)
Lutter contre la cabanisation : pas de sanction/levier
Le plus gros problème sur cette zone sont les véhicules situés sur le cordon dunaire
Ne pas garder les parkings sur les dunes (par contre créer des parkings en retrait). La difficulté est la recherche de parkings alternatifs
Réaménager une partie de la zone (moins intéressante) pour renaturer le reste
Peut-être limiter la communication (pour limiter l'affluence)
Interdire l'accès à la plage par les dunes
Il faut racheter les parcelles (conservatoire, droit de préemption) puis partenariat PNR/ville pour détruire la cabanisation
Il faut une réglementation pour que les élus puissent s'appuyer sur quelque chose
Pression d'urbanisation/cabanisation très forte, les gens n'arrivent pas à se loger, sur-fréquentation : actions communales déjà en cours - en train de nettoyer, commission spécifique de suivi de toutes ces zones

- 4573-Etang de Pissevaches



Observations et propositions d'actions sur cette zone humide
Garde de réserve naturelle est assermenté pour les PV
Financement de poste / gestionnaire : nécessite de la communication/information pour faire comprendre à la population
Appartient au Conservatoire, personne ne veut s'en occuper, il manque un gestionnaire / Mise en place d'un porteur de projet - du plan de gestion
Il faudrait en faire une réserve naturelle
Zone Natura 2000
Supprimer la sur-fréquentation : sensibilisation, information, réglementation

Observations générales

Lors de ce dernier atelier sur la Basse Vallée de l'Aude, les participants ont pu faire part de leurs préoccupations sur la gestion des zones humides. Soucieux de pouvoir mettre en place des actions efficaces pour protéger ces espaces, ils sont demandeurs de mesures durables.

1. Des zones humides classées

Les participants proposent de classer les zones humides : réserves naturelles, Zone Natura 2000... pour qu'elles soient ainsi protégées réglementairement et que des moyens supplémentaires puissent être mis en place. Le financement d'un poste de gestionnaire permettrait également de déployer des actions en termes de préservation mais aussi de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

2. Un accompagnement des élus et des porteurs de projet d'aménagement

Pour les participants, il est nécessaire d'apporter les outils et informations nécessaires aux élus (*réglementation*) pour porter la démarche, et aux gestionnaires de projet d'aménagement pour être sensibilisés et s'adapter. Pour s'assurer du partage des données, il a été proposé d'établir, à partir de la figure de « l'Observatoire », une liste d'endroit où des mesures « ERC – Eviter, Réduire, Compenser » sont à appliquer.

Un travail en étroite collaboration entre acteurs des zones humides, élus et porteurs de projet d'aménagement doit s'opérer pour assurer à ces espaces une protection efficace et adaptée. La réflexion doit être portée collectivement pour faire émerger des solutions pertinentes et applicables.

4. Restitution et conclusion



« Nuage de mots » Analyse Colidée

Mme Isabelle Pérée a conclu ce premier atelier par une présentation des prochaines étapes :

- La participation est possible tout l'été sur la plateforme [Colidée/ SMMAR_ZH](#)
- Un COTECH sera planifié mi-septembre,
- Le bureau d'étude Nymphalis se chargera ensuite de la rédaction du plan de gestion avec une validation prévue en fin d'année 2023.

ANNEXE

Liste des participants :

- **MOTHE Héloïse** - Responsable mission zone humide DDTM 11
- **DUMEUNIER Vincent** - CD11
- **BLANCHARD Christine** - CA ECCLA
- **VERGER VIALA Catherine** - CA ECCLA
- **BALTHAZAR Rémi** - Elu Port-La-Nouvelle Mairie PLN SIBR
- **CASATO Didier** - Vice-Président Berre et Rieu Mairie Cascatel SIBA
- **RUIZ Raphaël** – Conseillé Délégué Sécurité PAPI Mairie COURSAN
- **LACOMBE Gérard**- PR CLE SAGE (excusé)
- **BALUFIN Etienne** - Coordonnateur Aude Aval SMMAR EPTB Aude
- **PERREE Isabelle** - Chargée de mission « zones humides » SMMAR EPTB Aude